

**NAO 2020  
APRES VOUS AVOIR FELICITES...  
IL EST TEMPS DE VOUS REMERCIER...  
LE MESSAGE EST CLAIR :  
TRAVAILLEZ PLUS,  
VOUS N'OBTIENDREZ RIEN !!!**

Seuls les agents bénéficiant des tickets restaurant verront leur augmentation de **3 centimes d'euros par jour ouvré travaillé.**

La valeur faciale de celui-ci passe à 9€25

**PRA : ETAPE 2**

Sans même être présentée en CSE, la nouvelle organisation, laissée à la main des agences et la suppression du vidéo-portier le matin, est une problématique difficile à résoudre si l'on veut respecter les consignes sanitaires, notamment le respect des jauges sanitaires

Pour rappel FO a demandé le remplacement de l'ensemble des vidéos portiers en ARA puisque inefficaces et source de conflits.

FO interroge donc la direction régionale sur l'articulation possible du plafond d'accueil et le retour de l'accueil en flux normal.

Pour FO la direction générale prend des décisions sur la base de tableaux statistiques des visites depuis l'outil GOA, qui ne comptabilisent pas tous les DE qui passent la porte !!!

La précipitation dont fait preuve notre DG est inadmissible, au vu des risques qu'elle fait prendre aux salariés mais aussi aux usagers de Pôle-Emploi.

**EXTERNALISATIONS PE : LES PERMITTENTS**

Une prescription réchauffée, qui coûtera quand même 20 millions € pour une cible à 45 000 DE pour ARA. Alors que les conseillers PE peuvent tout à fait réaliser les ateliers proposés dans le cahier des charges.

La DR explique que ce choix va permettre aux CDDE de se concentrer exclusivement sur ceux qui en ont le plus besoin (CEP, accompagnement intensif)

**EFFECTIF GDD**

Il aura fallu une pandémie pour que notre DG admette enfin que l'effectif GDD n'est pas en adéquation avec la charge de travail qui leur incombe.

Le projet HORIZON a confirmé ce besoin de recrutement. 56 conseillers GDD venu d'horizons différents vont ainsi «grossir les rangs». D'ores et déjà, 39 sessions de formation au CIDC sont prévues.

**TELETRAVAIL ET TTEX**

L'indemnité de télétravail exceptionnel est visible dans la partie nette de votre bulletin de salaire sous l'intitulé :

**IND.FORFAIT.TTEX**

Dans le nouveau protocole sanitaire du 24 juin, le télétravail exceptionnel n'est plus de mise. La DR est en attente d'une note DG fixant les nouvelles règles de télétravail et la date applicable ainsi que pour les agents vulnérables.

Il est rappelé dans cette instance que l'employeur ne peut pas se substituer au manque de garde d'enfants pour cet été. Ce n'est pas une consigne DG mais c'est une possibilité prévue par l'accord en période de baisse d'effectif en fonction des nécessités de service,

Pendant la période estivale, votre manager peut vous demander de réduire ou suspendre votre télétravail classique, comme l'accord le prévoit, invoquant les nécessités de service.

**AUBENAS ET CLUSTER COVID 19**

Un appel à vigilance aux membres de l'ELD a été fait suite à l'apparition d'un cluster de 42 cas de COVID-19 détectés et teste positifs. Un dépistage à grande échelle a eu lieu du 24 au 26 juin.

**DEMENAGEMENT ANNEMASSE ET VILLE LA GRAND**

Le DT HAUTE SAVOIE Mr DEBERNARDY a précisé qu'il ne serait pas demandé aux agents de poser un jour de CP à l'occasion du déménagement de leurs agences du 06 au 08 juillet prochain dont l'ouverture du site unique est le 09 juillet.

**CLIM MOBILES ET VENTILATEURS**

En cas de panne ou dysfonctionnement, il sera possible d'utiliser des climatiseurs mobiles comme les autres années. Une commande a été réalisée pour pallier aux pannes éventuelles. Les ventilateurs pourront être utilisés dans les bureaux individuels et fermés et devront être arrêtés à chaque fois qu'une personne entre dans le bureau

**PLEXIGLASS ET BUREAUX**

A date, tous les bureaux AIC ainsi que ceux dédiés à la réception du public sont aménagés de plexiglass.